



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Télécom : concurrence européenne

Question écrite n° 4304

Texte de la question

M. Bertrand Bouyx attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes, sur les pratiques commerciales de l'Allemagne en matière de télécommunications. À l'heure où la question de l'internet des objets est devenue omniprésente en raison de son intérêt économique, son développement en Europe pourrait être freiné par l'absence d'un marché commun européen des télécommunications. Dans les faits l'absence d'ouverture du marché allemand pour ne pas dire l'attitude protectionniste de chacun des 3 opérateurs mobiles allemands limite le développement de ce marché et en particulier le développement de certaines de des entreprises françaises particulièrement innovantes et actives à l'international. En effet, la connectivité est l'élément clé qui permet à tout fabricant de développer des services à valeur ajoutée hébergés dans le *cloud*, qui agrémentent et complètent l'usage de son produit. Ces services, souvent accessibles par l'intermédiaire d'applications dédiées, se révèlent aujourd'hui indispensables dans les intentions d'achat. Ainsi, le marché de la connectivité en Europe est de nature à impacter la survie et le développement de pans entiers de l'industrie européenne dont toutes ces sociétés, positionnées à la fois comme distributeurs de services mobiles en mode *BtoB* (MVNE, Mobile Virtual Network Enabler) et comme opérateurs mobiles en mode *BtoC* (MVNO, Mobile Virtual Network Operator), sont les acteurs essentiels d'aujourd'hui et de demain. Il est évident que ces constructeurs doivent assurer une connectivité *a minima* à l'échelle de l'Europe sans devoir s'interconnecter 28 fois pour couvrir l'Europe. Dans ces conditions, des pratiques déloyales sont mises en place sur le marché allemand, à savoir des prix prohibitifs voire le refus de négocier avec les opérateurs *full-MVNO* (opérateurs possédant également leurs propres infrastructures). La fermeture du marché allemand pénalise l'intégration du marché pour tous les acteurs économiques mais surtout pour les consommateurs allemands qui ne peuvent bénéficier des avantages des services proposés. Plus grave encore, c'est la compétitivité générale de l'Union européenne face aux géants nord-américains et asiatiques qui est mise à mal. Pour toutes ces raisons, il lui demande ce que compte faire la France au sein de l'Union européenne, pour permettre aux entreprises françaises de pouvoir accéder au marché allemand dans des conditions satisfaisantes de concurrence libre et non faussée.

Texte de la réponse

La création d'un marché unique numérique et a fortiori d'un marché unique des télécoms est un élément essentiel à la fois pour renforcer la compétitivité des entreprises européennes, et pour apporter divers bénéfices aux consommateurs européens, comme une plus grande liberté de choix ou l'arrivée plus rapide d'innovations technologiques sur le marché. Cela correspond à une priorité partagée de la Commission européenne et de la France. Dans ce contexte, la persistance de barrières nationales liées au comportement anticoncurrentiel de certains opérateurs économiques en Allemagne peut représenter un coût pour le consommateur européen ainsi qu'un handicap compétitif pour l'Union européenne vis-à-vis d'Etat tiers. Des pratiques déloyales comme le refus de négocier avec certaines entreprises ou l'imposition de prix prohibitifs, si elles sont avérées, semblent pouvoir à la fois relever de l'autorité de concurrence et de l'autorité de régulation compétentes, en l'espèce le Bundeskartellamt et la Bundesnetzagentur, ainsi éventuellement que de leurs pendants européens (DG

Concurrence de la Commission européenne et Organe des régulateurs européens des communications électroniques - ORECE). Le gouvernement est sensible à cette question et utilisera tous les canaux appropriés - bilatéraux et communautaires - pour qu'elle puisse être résolue favorablement.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Bouyx](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4304

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : [Affaires européennes](#)

Ministère attributaire : [Affaires européennes](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2017](#), page 6612

Réponse publiée au JO le : [23 janvier 2018](#), page 580